



## Réglementation eau de source privée

Par **manu5896**, le **12/09/2011** à **21:23**

Etant agriculteur éleveur, et ne possédant pas l'eau potable, en période de sécheresse je n'ai plus d'eau pour alimenter mes bêtes. Mon voisin à une source privée qui coule très correctement, existe t-il un article du code rural ou une loi me permettant de récupérer cette eau tout en sachant que cette source est sur un terrain privé, cloturé et que nos relations sont tendues.

Pouvez-vous m'éclairer sur ce problème récurrent, quelle solution plausible et opposable en cas de litige?

Merci

Par **Domil**, le **12/09/2011** à **21:37**

non, aucune loi ne vous permet d'aller sur le terrain d'autrui. Creusez un puit